

FICHE FAMILIALE D'INSCRIPTION
Judo - Jujitsu
Saison 2013-2014



ECT Thann
Centre Sportif Fernand BOURGER
68800 THANN
Président : Joël CONGIU
Tel.: 03.89.38.33.26

Toutes nos infos sur notre site

www.judothann.fr

	Licencié n°1	Licencié n°2	Licencié n°3	
NOM				
Prénom				
Date de naissance				
Lieu de naissance				
Profession				
Adresse complète				
Téléphone (<i>obligatoire</i>)				
adresse email				Total payé par
	Cotisation 1	Licence 1	Cotisation 2	Licence 2
17h30 à 18h40 les mercredis	Judo initiation (6 et 7 ans)			
17h30 à 18h40 les mardis et jeudis	Judo enfants (de 8 à 12 ans)			
Judo : 18h45 à 20h15 les mardis et jeudis	Judo / Jujitsu ados (13 à 18 ans et étudiants)			
Jujitsu : 18h45 à 20h15 les mercredis	Judo / Jujitsu adultes (13 ans et +)			
	76 €	34 €	61 €	34 €
	88 €		73 €	34 €
	88 €		73 €	
	103 €		88 €	
				chèque / espèces

Instructions pour le remplissage de cette fiche :	EXTRAIT DU REGLEMENT
1° Cette fiche est à utiliser pour un ou plusieurs membres d'une même famille habitant à la même adresse. Prendre une 2° fiche s'il y a plus de trois membres. Utiliser une autre fiche pour les membres de la famille qui habitent une autre adresse.	1 - La cotisation club est obligatoire et unique quelque soit le nombre d'activités pratiquées. 2 - La licence est obligatoire pour chaque activité pratiquée. 3 - Cotisation et licence sont payables en une fois en début de saison. 4 - Les membres d'une même famille (père, mère et enfants) bénéficient d'un tarif dégressif sur la cotisation club. 5 - Le règlement de la cotisation et de la licence sera accompagnée des pièces suivantes :
2° Les membres d' une même famille sont le père, la mère, les enfants légitimes ou adoptés ou un couple vivant maritalement.	la fiche familiale complétée
3° Si un ou plusieurs membres pratiquent des activités différentes, ne remplir qu'une fiche d'inscription.	le formulaire licence FFJDA (à compléter ou à modifier)
4° Les signatures des parents (ou du tuteur légal) sont obligatoires pour les mineurs.	le certificat médical de moins d'un mois déclarant la personne apte à pratiquer le Judo EN COMPETITION et/ou le Jujitsu (pensez à faire signer le médecin dans votre passeport)
	le règlement (en chèque ou espèces) de la somme totale due au club (cotisation club et licences pour chaque activité)

IMPORTANT

Sécurité Les enfants sont pris en charge par les enseignants aux heures de cours et uniquement dans le dojo. Il est strictement interdit de monter sur le tatami sans l'accord d'un professeur. Nous dégageons toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les heures de cours, et en dehors du dojo.

Hygiène Le port de zooris (claquettes, chaussons) en dehors du tatami est obligatoire. Chaque judoka devra en être équipé.

Photos Les enseignants de l'ECT-Thann pourront être amenés à diffuser des photos de votre(vos) enfant(s) prises au cours des activités sportives, dans le cadre de la promotion du Judo, de l'Aïkido et du club. Si vous souhaitez vous y opposer, veuillez nous le faire savoir.

J'autorise la diffusion de photos de mon enfant
Je n'autorise pas

A le
signature des représentants légaux